



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

Rapport d'activités



DU DE
COMMUNAUTÉ
COMMUNES
PAYS LOUDUNAIS

2012

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS, C'EST :

- 45 communes et 7 communes associées
- 4 cantons (Les Trois-Moutiers, Loudun, Moncontour, Monts-sur-Guesnes)
- 108 délégués titulaires et 90 suppléants

- Une superficie de 849 km²
- Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2012 (recensement 2010) : 25 114 habitants

10 commissions

- « Aménagement du territoire, politiques du logement et piscines »
- « Développement économique »
- « Tourisme »
- « Enseignement, petite enfance, jeunesse »
- « Coopération décentralisée »
- « Collecte des déchets, CODEVAL, Agenda 21 »
- « Culture, communication, vie associative et lien social »
- « Cadre de vie, espaces naturels »
- « Informatique et technologies de la communication »
- « Accessibilité handicap »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A - Délégués Communautaires

Sont nommés délégués communautaires :

Jean DELAUNAY en remplacement de Bruno VERDIER (délégué titulaire de Roiffé).

Françoise DUBOIS en remplacement de Marie-Claude BOUCHET (déléguée titulaire de Loudun).

Claude SALMON en remplacement de Françoise DUBOIS (délégué suppléant de Loudun).

Guy FRADIN en remplacement de Marcelle LE DOUARIN (délégué titulaire de Vézières).

Marcelle LE DOUARIN en remplacement de Guy FRADIN (déléguée suppléante de Vézières).

Alain FRADIN en remplacement de Katia PICHARD (délégué titulaire de Bournand).

Françoise PICHEREAU en remplacement de Georges BONNET (déléguée titulaire de Guesnes).

Nathalie VILLEMUR en remplacement de Françoise PICHEREAU (déléguée suppléante de Guesnes).

B - Bureau communautaire

Françoise PICHEREAU, déléguée communautaire de Guesnes est élue au sein du Bureau communautaire.



C - SAEML « Bois de la Mothe Chandenières »

La Communauté de communes du Pays Loudunais souhaite accompagner le projet de création d'un Center Parcs sur les communes des Trois-Moutiers et de Morton en participant à hauteur d'un million d'euros (étalé sur 4 ans à compter de 2013) au capital de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) du « Bois de la Mothe Chandenières ». Un versement de 1 000 euros est voté en 2012 pour la participation à la constitution du capital initial de la SAEML.

D - Prestations de services

L'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales permet dans un souci de rationalisation des moyens, de mettre à la disposition des communes membres tout ou partie de ses services. Comme chaque année, une convention de prestations de services est signée entre la Communauté de communes et la Commune de Loudun relative à l'entretien et à la maintenance de véhicules et matériel d'exploitation.

Afin de se conformer aux directives relatives à la conservation des actes administratifs, la Communauté de communes s'équipe d'une machine à relier par système de serrage qui peut être mise à disposition des communes au tarif de 12 euros par registre.

E - Association des Communautés de communes de la Vienne

L'association des Communautés de communes de la Vienne est créée le 21 mai 2012 avec pour objectifs :

- Renforcer les synergies et les coopérations entre les Communautés de communes de la Vienne
- Favoriser entre ses membres l'échange d'expériences et de projets, notamment au niveau économique,
- Mutualiser les savoir-faire,
- Mettre en réseau les compétences des agents des Communautés de communes de la Vienne.

Afin de participer à cette dynamique, Edouard Renaud est désigné représentant de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

A - Contrat Régional de Développement Durable

Les subventions suivantes sont demandées dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable et acceptées suite à l'avis rendu par le Comité Local d'Examen des Projets :

- 13 000 euros pour l'hébergement des saisonniers.
- 42 875 euros pour l'animation de l'Atelier de la Création.
- 9 450 euros pour le renforcement de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans (accompagnement au choix professionnel 2012, Mission Locale Nord Vienne).

B - Lotissements

Des modifications au règlement du lotissement « Le Petit Marais » de Vézières sont apportées. Des annexes en arrière de la parcelle, sur la zone inconstructible seront acceptées. Elles pourront être implantées soit en limites séparatives, soit à 3 mètres minimum de ces limites et n'excéderont pas une hauteur de 3,50 m à l'égout du toit et une surface de 45 m² au maximum.

Deux rétrocessions de voirie de lotissement sont faites aux communes de Saix et La Grimaudière pour l'euro symbolique.

C - Opération centres-bourgs

La troisième opération centres-bourgs est lancée le 16 septembre 2012. Elle se fera en trois tranches, sur trois années et concerne les communes de Berthegon, Ceaux-en-Loudun, Frontenay-sur-Dive, La Grimaudière, Les Trois-Moutiers, Martaizé, Morton, Mouterre-Silly, Notre-Dame-d'Or, Roiffé, Saint-Léger-de-Montbrillais, Saires et Saix. Dans ce cadre, la Communauté de communes procède aux demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du FISAC et de la D.E.T.R. 2012 et du Conseil général au titre de l'aménagement et de la valorisation des centres-bourgs.

La première tranche est engagée avec les communes de Ceaux-en-Loudun, Saires, Saint-léger-de-Montbrillais et Roiffé. Ces dernières mettent leurs centres-bourgs à la disposition de la Communauté de communes pour la réalisation des travaux.



Aménagement du centre-bourg de Ceaux-en-Loudun

D - Maisons médicales

La volonté de la Communauté de communes de créer 4 maisons médicales sur le Pays Loudunais pour lutter contre la désertification médicale a été récompensée par l'attribution du label «Pôle d'Excellence Rurale» en décembre 2010. Une convention cadre relative au Pôle d'Excellence Rurale labellisé «Les maisons de santé : une lutte contre la diversification médicale» a été signée le 30 juin 2011.

Après Monts-sur-Guesnes, l'année 2012 est consacrée à la construction des maisons médicales pluridisciplinaires de Moncontour et des Trois-Moutiers.

Le plan de financement de la maison médicale des Trois-Moutiers est modifié (montant total 574 564,01 euros HT). Le bâtiment est réceptionné le 28 septembre 2012 et les professionnels de santé ont pu s'installer au 1^{er} janvier 2013.

Les travaux de la maison médicale de Moncontour débutent en mai 2012 suite aux résultats de la consultation et à la modification du plan de financement (montant total de 630 834,92 euros HT).

Enfin, le Conseil de communauté décide que le loyer sera identique pour toutes les maisons médicales du Pays Loudunais : 3,26 euros/m² (hors charges).



Visite du chantier de construction de la maison médicale de Moncontour

E - Offre de soins en Loudunais

Engagée le 2 septembre 1994, la coopération entre les centres hospitaliers de Loudun et Châtelleraut s'est soldée par la signature le 17 septembre 2010 d'un nouvel accord portant sur le développement d'un projet médical commun et la mise en place d'une direction commune. Il faut poursuivre ce renforcement des liens et permettre le renforcement des compétences médicales intervenant sur le bassin Loudunais et la conduite du projet d'investissement prévu pour l'hôpital de Loudun. Cette démarche impose une mise en commun des différentes ressources des deux hôpitaux en privilégiant une approche Nord Vienne. Une fusion administrative permettant la création d'un groupe hospitalier du Nord Vienne de taille suffisante pour mener à bien les différents projets et structurer une offre de soins pérenne est prévue en 2013. Celle-ci a reçu le soutien des élus Loudunais lors du Conseil de communauté du 12 septembre 2012. De plus, depuis 2008, la Communauté de communes met à la disposition du Centre Hospitalier de Loudun, la piscine Tournesol, une heure par semaine, pour développer une activité aquatique pour les femmes enceintes. Cette convention de mise à disposition moyennant le prix forfaitaire annuel de 320 euros est renouvelée.

F - Piscines

Le cabinet pour l'étude de faisabilité et de pré-programmation pour la construction d'un nouveau centre aquatique est choisi : il s'agit du groupement AMEX, Gauthier, AEMCO (Eure - Evreux).

G - Forum de l'emploi agricole

Dans le cadre du partenariat entre la Communauté de communes du Pays Loudunais et l'ADEFA (Association Départementale Emploi Formation en Agriculture) pour l'hébergement des saisonniers sur le territoire Loudunais, une subvention de 1 000 euros est versée à l'ADEFA pour l'organisation du forum de l'emploi agricole qui s'est tenu le 14 mars 2012.



Présentation à la presse des hébergements pour les saisonniers

H - Projet de schéma régional éolien Poitou-Charentes

Dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II » la Région Poitou-Charentes soumet aux territoires un projet régional éolien définissant les zones favorables à l'implantation de parcs éoliens. Le Conseil de communauté émet un avis défavorable à ce projet.

A - Zones d'activités économiques

La Communauté de communes poursuit le développement économique du territoire.

1- Zone artisanale des Trois-Moutiers

La Communauté de communes acquiert pour l'euro symbolique deux terrains cadastrés XE 62 et 64, d'une surface de 23 214 m², afin d'agrandir la zone d'activité. Ces terrains seront aménagés et viabilisés

2- Zone artisanale de Monts-sur-Guesnes

La zone artisanale ayant été aménagée, le prix du terrain est fixé à 13,08 euros HT le mètre carré.

La construction d'un bâtiment de 400 m² sur un terrain de 3 000 m² est autorisée le 28 septembre 2011 par le Conseil de communauté. Le tarif de location est fixé à 1 254 euros HT/ mois (soit 1499,78 euros TTC). Les charges seront directement réglées par le locataire aux concessionnaires. Afin de faciliter l'implantation des entreprises en Pays Loudunais, des loyers progressifs sont mis en place (1^{re} année : 50% du montant du loyer / 2^e année : 60% du montant du loyer / 3^e année : 70% du montant du loyer / 4^e année : 85% du montant du loyer / 5^e année : 100% du montant du loyer).

Pour compléter l'offre, un lotissement d'activités sur cette zone artisanale est aménagé.

B - Fonctionnement du service Développement économique

Le fonctionnement du service est soutenu par le Conseil général de la Vienne et la Région Poitou-Charentes via une participation financière à la rémunération des agents.

C - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement économique du territoire

Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est lancée pour effectuer une mission de réalisation d'un Schéma de Développement Economique et une mission de prospection économique. Depuis, seule la ville de Loudun poursuit cette étude avec la mission de prospection économique.

D - Journée portes ouvertes des entreprises

La Mission Locale Nord Vienne, en partenariat avec le Club des Entreprises et Pôle Emploi, organise une « journée portes ouvertes des entreprises » le 25 octobre 2012. L'objectif de cette journée est de permettre aux demandeurs d'emploi, aux scolaires et à toutes personnes intéressées de connaître la diversité des entreprises du Loudunais, d'informer le public sur les différents métiers et de favoriser la rencontre entre employeurs et publics. Pour apporter son soutien à cette initiative, le Conseil de communauté accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros à la Mission Locale Nord Vienne.



A - Collecte des emballages ménagers recyclables

Équipement

Deux camions bennes à ordures ménagères sont achetés afin de renouveler le parc véhicule et mettre en place le nouveau schéma d'organisation de collecte en 2013 (suppression de la collecte en double compartiment en secteur rural). Le montant de cette acquisition est estimé à 271 739.13 euros HT, soit 325 000 euros TTC. Une demande de subvention auprès du Conseil général de la Vienne au titre du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental est sollicité pour un montant de 50 510 euros. Le reste étant auto-financé.



Circuits de collecte

Deux logements du lieu-dit « la Gare » commune d'Epieds (49), se situant sur le circuit de collecte des déchets ménagers de la commune de Saint-Léger-de-Montbrillais (86), sont intégrés dans ce circuit. Et inversement, deux logements du lieu-dit « Pailleteau » commune de Saix (86), se situant sur le circuit de collecte des déchets ménagers d'Epieds (49), sont collectés par la Communauté d'agglomération « Saumur Agglo ». Pour officialiser cette organisation, une convention est signée. Elle définit les conditions dans lesquelles les foyers du lieu-dit « la Gare » et du lieu-dit « Pailleteau » bénéficient respectivement d'un service de collecte des ordures ménagères.

Les services réalisés par les deux parties sont équivalents et ne font donc pas l'objet d'une participation financière.

Exonération de TEOM

Chaque année, la Communauté de communes accorde une exonération annuelle aux propriétaires de locaux à usage commercial et industriel non desservis par le service de collecte et prenant en charge l'enlèvement, le traitement et la valorisation de leurs déchets conformément à la loi du 13 juillet 2002.

Les locaux à usage industriel ou commercial exonérés pour l'année 2013 sont les suivants :

TERRENA aux Trois-Moutiers - SA LOUDUNDIS, POINT P, TERRENA (13 B, avenue d'Anjou/25 avenue d'Anjou /5 impasse de la Gare) , CHARBONNIER à Loudun - BOCAGE RESTAURATION, SA LOUDUNDIS, SAMCO ALIMENTAIRE à Sammarçolles - ETS AUGUIER, ETS BELLANNE à Messemé - TERRENA à Saint-Léger-de-Montbrillais - COOPERATIVES AGRICOLES à Roiffé - ETS BELLANNE à Glénouze, Craon, Monts-sur-Guesnes, Saint-Chartres et Saint-Clair - SEMAT à Saint-Jean-de-Sauves.

B - Collecte des déchets spécifiques

Les emballages recyclables

Début 2012, Eco-Emballages lance une étude sur l'extension de nouvelles consignes de tri avec plusieurs Centres de Tri référencés sur le plan national consistant à accepter dans la collecte sélective « tous » les plastiques ménagers communément appelés « pots et barquettes » (yaourts, bacs de glace, barquettes de viande, emballages de charcuterie, tubes de dentifrice...). Face à la très forte augmentation de ces nouveaux emballages plastiques dans les refus de collectes sélectives (jusqu'à 40% des refus de tri) constaté en Pays Loudunais, la Communauté de communes propose

à Valorplast de les reprendre. Pour ce faire, un tri complémentaire et la mise en balle d'une quatrième fraction de pots et barquettes en plastique est mis en place en accord avec le prestataire de tri, Val Vert Tri. Pour cette nouvelle prestation, le tarif de base est augmenté de 25 euros HT la tonne soit 185 euros HT la tonne.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Pour faire face à des phénomènes de vol de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), la Société Eco-Systèmes, en charge de la récupération de ces déchets, propose à la Communauté de communes la mise en place du marquage systématique des appareils de type « gros électroménager ». Le marquage de la mention « D3E » apposée sur les appareils au moyen d'un pochoir et d'une bombe de peinture indélébile est dorénavant systématique. Il permet d'identifier les objets pour ensuite les tracer en cas de vol. L'information est donnée à l'ensemble des récupérateurs de ce dispositif : ils sont invités à refuser tout apport comportant ce marquage et chaque vol fera l'objet d'une plainte systématique auprès des services de police ou de gendarmerie.

Les textiles, linges de maison et chaussures (TLC)

Il n'y avait jusqu'à aujourd'hui pas de réseau de collecte des TLC dans la Vienne à part le travail réalisé par les associations. La mise en place d'un réseau de collecte permettra une nette réduction du volume des déchets ménagers : 890 tonnes par an sont collectées aujourd'hui sur un potentiel de 2100 tonnes par an sur le département. Pour ce faire, un groupe de travail composé du service déchets du Conseil Général de la Vienne et d'établissements publics en charge des déchets propose de retenir l'entreprise Relais Atlantique pour collecter les TLC sur le département. Cette SCOP, membre d'Emmaüs France, et présente à Tours et Surgères propose un service gratuit avec mise à disposition de bornes de collecte. Relais pourra valoriser jusqu'à 80% des TLC avec le centre de tri d'Emmaüs TRIO situé à Niort. Avec l'implantation de bornes, le ratio pourra atteindre 4 à 6 Kg/hab/an. Il ne s'agit pas de concurrencer les associations, cette action est complémentaire et l'entreprise aura en charge la collecte des surplus des associations. Après la signature d'une convention, l'entreprise Relais a mis en place 15 bornes sur le Pays Loudunais en 2012.



Présentation des bornes de collecte à Chalais

Les consommables bureautiques en déchèteries

Dans le cadre de la mise en place d'une valorisation des consommables bureautiques collectées sur les 5 déchetteries du Pays Loudunais, une convention est établie avec l'association Les Ateliers du Bocage qui s'engage à prendre en charge gratuitement la collecte et le traitement de ces déchets (cartouches jet d'encre, toners lasers et tubes de copieurs).

déchets

C - Dissolution du syndicat CODEVAL

Créé le 20 février 2008, le Comité Syndical de CODEVAL est constitué de cinq communautés (Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Communauté de communes de Mâble et Vienne, Communauté de communes du Pays Loudunais, Communauté de communes du Val Vert du Clain, Communauté de communes Vienne et Creuse), avec pour objectifs l'étude et la réalisation des moyens de transfert, de traitement et d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés des collectivités membres.

Le CODEVAL a permis la création d'un centre de tri mécano-biologique et d'un centre d'enfouissement des déchets. En 2010, les autres études ont été suspendues à la demande de la Communauté d'Agglomération de Châtelleraudais, dans l'attente d'éventuelles solutions pouvant être proposées par ailleurs dans le cadre de l'élaboration de leur SCOT.

A cela s'est ajoutée la réforme des collectivités territoriales votée le 16 décembre 2010 visant à simplifier la carte intercommunale. Après la présentation du projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale et le vote de la commission départementale de coopération intercommunale (qui a approuvé par 24 voix contre 16 la proposition de Monsieur le Préfet), le CODEVAL est supprimé. La question de l'intérêt du maintien d'un syndicat dont la disparition est programmée est posée aux membres du Comité Syndical. Ces derniers regrettent à l'unanimité la disparition du syndicat qui apportait une réponse aux besoins du Nord du département en matière de déchets et qui aurait été à terme la seule structure publique de traitement des déchets mais prennent acte du projet de Monsieur le Préfet et du vote de la commission départementale. Ils sollicitent l'avis des Communautés sur l'intérêt de maintenir en l'état le syndicat et proposent sa dissolution au 1^{er} juillet 2012. Lors du Conseil de communauté du 12 septembre 2012, la dissolution du CODEVAL est actée.

D - Approbation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets destiné à l'information des usagers est présenté et approuvé en Conseil de communauté le 11 juillet 2012.

A - Transport scolaire

Tarifification

La participation des usagers des transports primaires et maternels reste à 85 euros par enfant, pour l'année scolaire 2012-2013. Un demi-tarif (43 euros) sera applicable après les vacances d'hiver, pour les nouveaux arrivants souhaitant une carte de transport scolaire.



Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général de la Vienne le 9 décembre 2004 pour l'organisation et la gestion du transport des enfants scolarisés en primaire et maternelle et à la demande du Conseil général, le fonds de concours demandé à la Communauté de communes passe à compter du 1^{er} janvier 2012, à 35% du coût des transports (au lieu de 30% initialement). La participation versée au Conseil général s'élève à 144 332,20 euros.

Transport des scolaires dans le cadre de la foire exposition de Loudun

A l'occasion de la foire exposition de Loudun, la Communauté de communes, avait l'habitude d'organiser le transport des enfants des écoles primaires et maternelles avec ses propres bus vers la ferme pédagogique du Comité d'Expansion Agricole et accordait une subvention pour cette animation. En 2011, les bus ont été vendus et la Communauté de communes propose à présent de verser une subvention au Comité d'Expansion Agricole pour qu'il organise ce transport via un prestataire privé.

B - Accueil périscolaire

Les effectifs de l'accueil périscolaire de Saint-Jean-de-Sauves sont en constante augmentation et le lieu actuel d'accueil est devenu trop étroit. Le Conseil de communauté décide donc de créer une extension au bâtiment de l'école maternelle pour un montant estimatif des travaux de 139 200 euros HT. Ce nouveau bâtiment a reçu la participation financière de la Caisse d'allocations familiales de la Vienne et l'État au titre de la D.E.T.R.



Inauguration de l'accueil périscolaire de Saint-Jean-de-Sauves

Les tarifs applicables dans les accueils périscolaires sont les suivants :

Tickets ½ heure	Carte (20 ½ heures)	Forfait semaine	Forfait Période*
1,50 € la demi-heure du matin	16 € la carte du matin	16 €	12 € / semaine
2 € la demi-heure du soir	20 € la carte du soir		

C - Fonctionnement des écoles maternelles

Convention avec le SIVOS de Monts-sur-Guesnes

La Communauté de communes a compétence en matière d'enseignement préélémentaire et à cet effet, elle prend en charge le fonctionnement des écoles maternelles. Certaines dépenses de fonctionnement n'étant pas dissociées entre la partie maternelle, le primaire ou le service restauration, des conventions sont passées avec les communes auxquelles il faut ajouter le S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Monts-sur-Guesnes, compétent désormais en matière d'école primaire et de restauration scolaire.

École privée Sainte Marie des Trois-Moutiers

Le Conseil de communauté accorde une subvention à l'école privée Sainte Marie des Trois-Moutiers d'un montant de 740 euros afin de participer à l'embauche d'une personne en C.A.E. (contrat d'accompagnement dans l'emploi) qui intervient auprès des enfants de maternelle.

École numérique rurale

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement pré-élémentaire, la Communauté de communes apporte un fonds de concours d'un montant de 1 252,50 euros à la demande de la commune de La Grimaudière pour financer un équipement numérique complet destiné à l'école maternelle du Verger-sur-Dive.

Travaux dans les écoles

Poursuite des travaux d'entretien et d'investissement dans les écoles pour un montant estimé à 19 278,35 euros HT.

A - Jumelage avec Dapélogo au Burkina Faso

La Communauté de communes propose au Ministère des Affaires Étrangères - dans le cadre d'un nouvel appel à projet 2012 - une convention avec pour objectif la mise en place d'une maison de pays à DAPELOGO. Le montant estimé pour cette Maison de Pays est de 40 000 euros TTC. Cependant, ce projet n'a pas été retenu par l'Etat.



B - Jumelage avec Marigot à Haïti

La Communauté de communes propose au Ministère des Affaires Étrangères - dans le cadre d'un nouvel appel à projet 2012 - une convention avec pour objectifs :

- La construction d'un dispensaire de santé à Macary,
- La mise en place d'une collecte des ordures ménagères avec tri par compost des déchets fermentescibles,
- L'appui aux études supérieures.

Le montant estimé est de 38 240 euros TTC.

Au final, 5 000 euros ont été attribués.

Promotion du Pays Loudunais et professionnalisation des offices de tourisme

L'association « Loudun et ses Terroirs » - partenaire de la Communauté de communes dans la mise en place du développement touristique sur le territoire Loudunais - est créée pour promouvoir le tourisme sur le Pays Loudunais. Une convention d'objectifs est signée pour la période 2012-2014 définissant les obligations de l'association en matière touristique. L'association bénéficiera chaque année d'une subvention supérieure à 23 000 euros. En 2012, le montant de la subvention s'élève à 33 820 euros.

Les associations des offices de tourisme de Moncontour, Monts-sur-Guesnes et Trois-Moutiers sont également partenaires de la Communauté de communes dans la mise en œuvre d'une politique de développement touristique du Pays Loudunais. Une convention d'objectifs 2012-2014 est signée avec chaque association et du personnel de la Communauté de communes est mis à disposition. Désormais, à la suite de cette phase transitoire, un office de tourisme intercommunautaire est décidé. Il sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2014 et installé à la Maison de Pays.



tourisme

A - Équipement

Afin de renouveler le parc véhicule des services techniques, la Communauté de communes procède à l'acquisition d'un camion benne arrière de 3,5 tonnes pour les services extérieurs (remplacement du Peugeot Boxer mis en circulation en 2002) pour un montant de 20 903.01 euros HT.

B - Gestion forestière

Le partenariat avec l'Office National des Forêts pour la gestion forestière de la forêt de Scévollès se poursuit. Chaque année, des coupes d'arbres sont réalisées, destinées à la vente comme bois de chauffage, bois d'œuvre et bois pour piquets.

Les tarifs sont les suivants :

Robinier qualité sciage : 120 €/m³ bord de route - 150 €/m³ arrivée en scierie

Robinier qualité piquet : 45 €/m³ bord de route - 60 €/m³ arrivée en scierie

Chêne : 90 €/m³ bord de route - 120 €/m³ arrivée en scierie

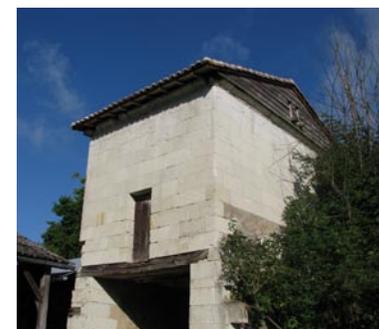
Cette année encore, la vente de plus de 750 stères de bois de chauffage a permis de réaliser une recette de 23 727 euros.

C - Domaine de Beaumont

Des travaux d'urgence ont dû être réalisés (mise hors d'eau de certains bâtiments) pour un montant estimatif de 16 500 euros HT. Le Conseil général de la Vienne a participé à hauteur de 4 125 euros.

Ce domaine comprend un corps de ferme datant du XVII^e siècle, entouré de douves alimentées par des sources artésiennes exceptionnelles. Afin de mettre en valeur ce patrimoine le Conseil de communauté propose de déposer un dossier de demande d'inscription au titre des monuments historiques auprès de l'Etat. Cette demande a depuis été rejetée.

La Région Poitou-Charentes devient un nouveau partenaire de cette Odyssée aux côtés de la Fédération Départementale de la Pêche, l'Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique, la Chambre d'agriculture de la Vienne, la DRAF, le CREN, le SIVEER et le Conseil général de la Vienne.



D - Opération Odyssée blanche

Cette opération mise en place par la Communauté de communes en partenariat avec le Conseil général de la Vienne, vise à réhabiliter des sources du Pays Loudunais, dans le cadre d'un plan décennal. Les objectifs sont les suivants :

- réhabilitation et préservation de sites humides fragiles ;
- gestion durable et conservation des sources ; amélioration paysagère ;
- sensibilisation des publics et promotion du territoire à travers « ses sources ».

La Communauté de communes sollicite la région Poitou-Charentes dans le cadre de son appel à projet « 1 000 mares-îlots de biodiversité » afin d'obtenir une subvention de 500 euros à 1 000 euros par mare ou îlot.

La Région Poitou-Charentes devient un nouveau partenaire de cette Odyssée aux côtés de la Fédération Départementale de la Pêche, l'Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique, la Chambre d'agriculture de la Vienne, la DRAF, le CREN, le SIVEER et le Conseil général de la Vienne.



Source Fombar à Verrue



E - Mise en valeur d'une prairie à Fritillaire pintade

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'associe à la commune d'Angliers, propriétaire d'une parcelle de 1 ha au lieu-dit « La Prée », et au CREN Poitou-Charentes pour la préservation et la gestion de cet espace naturel. Le site abrite une population remarquable de fritillaires pintades de plusieurs milliers d'individus. Une convention tripartite est signée posant les bases de ce partenariat pour une durée de 4 ans.

F - Conservatoire de peuplier noir de Fondoire

Dans le cadre d'une convention tripartite d'une durée de 7 ans, la Communauté de communes s'associe à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Office National des Forêts (ONF) pour la mise en place et le suivi de son conservatoire de peuplier noir de Fondoire.



A - La Communauté de communes soutient la vie associative du Loudunais

Consciente de l'importance capitale des associations dans le tissu social du territoire, la Communauté de communes soutient la vie associative locale.

En 2012, plus de 41 900 euros ont été versés aux associations, provenant pour moitié de fonds « Contrat Régional de Développement Durable » et pour l'autre moitié, des fonds propres de la collectivité. Ainsi, que ce soit pour une animation culturelle, pour créer du lien social ou pour organiser une manifestation, la Communauté de communes est présente.

B - Convention avec LAETA

En 2012, l'association Laeta a proposé les manifestations suivantes :

La 3^e saison culturelle

Laeta se consacre également au public jeune mais aussi aux jeunes artistes en voie de professionnalisation.

- Trois spectacles jeunes public dans les bibliothèques (juin 2012) ;
- Trois concerts avec des jeunes musiciens locaux semi-professionnels (juillet 2012) ;
- Une série d'intervention de professionnels du spectacle dans les deux lycées de Loudun afin d'inciter les musiciens à se produire sur scène et créer un événement culturel porté par les lycéens au 1^{er} trimestre 2013.

Budget prévisionnel : 12 056 euros / Subvention de la Communauté de communes : 2 353 euros.

Les 8^e Dives Buissonnières » le 18 août 2012

Occupant deux sites de la commune, elle s'articule autour d'un concert de musique du monde, d'animations pour enfants et d'un repas champêtre. La première partie de la journée se déroule « côté jardin » à l'entrée du sentier des lavoirs. La manifestation s'achèvera « côté cour » place Coligny, au cœur du village de Moncontour.

Budget prévisionnel : 6 876 euros / Subvention de la Communauté de communes : 3 413 euros.

Le Festival Les Cousins d'Amérique du 25 au 28 octobre 2012

Rencontres sur 4 jours dans 5 communes du territoire sur le thème de l'Acadie, la Louisiane et le Québec.

Budget prévisionnel : 20 650 euros / Subvention de la Communauté de communes : 7 500 euros.



Et au milieu coule la Dive - Bertin Olivier - Lauréat du vote 'Coup de cœur du public' de la 1^{re} édition du Festival Artiste en Herbe 2012 (Saint-Chartres)

C - Cabanes en fête

Le 16 juin 2012, les Sentes de Fendoire sont animées. La Communauté de communes souhaite mettre à l'honneur le travail réalisé par les associations sur les Sentes de Fendoires à Guesnes. Une journée festive est donc organisée autour des cabanes construites en partenariat avec les associations du territoire. Au programme : visites commentées (patrimoine forestier, faune, flore, choix du mobilier pour les sentes...), animations artistiques (conteurs, théâtre, groupe musical...), dégustation de produits locaux, exposition d'artisanat, démonstration de sciage au godelan, sculpture sur bois... Le budget de cette journée est de 9 828 euros.



D - Marchés de producteurs de pays

Chaque année, la collectivité participe au financement des Marchés de producteurs de pays (1 500 euros par marché), organisés dans certaines communes de la Vienne par la Chambre d'Agriculture. Ces marchés, véritables vitrines des produits et des savoir-faire locaux, sont l'occasion pour les pays d'organiser des manifestations associant population locale et vacanciers. En 2012, les marchés ont eu lieu aux Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes et Moncontour.

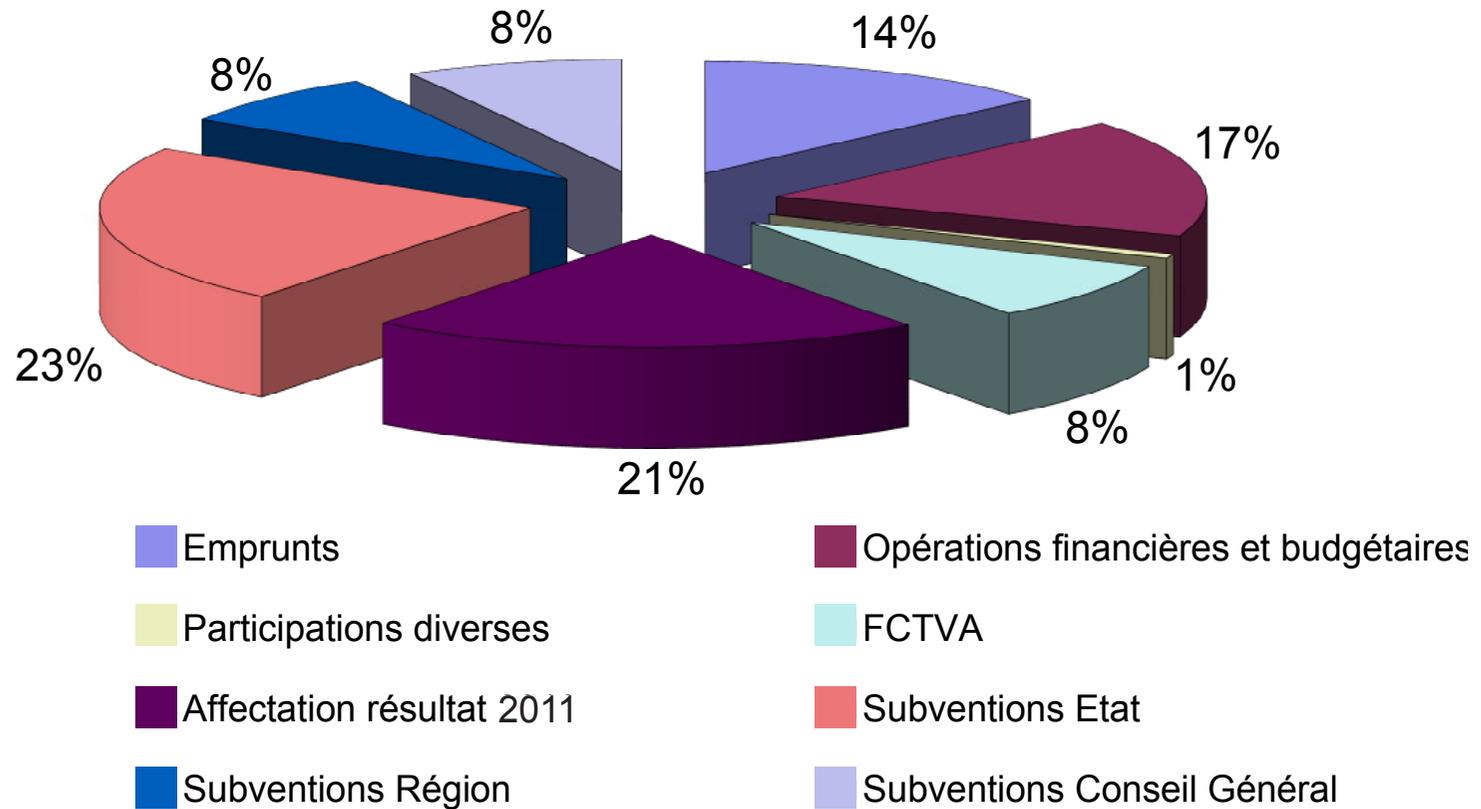
E - Journal du Pays Loudunais

En 2012, la Communauté de communes a fait paraître les numéros 16, 17 et 18 du Journal du Pays Loudunais. Chaque édition est tirée à 14 000 exemplaires.



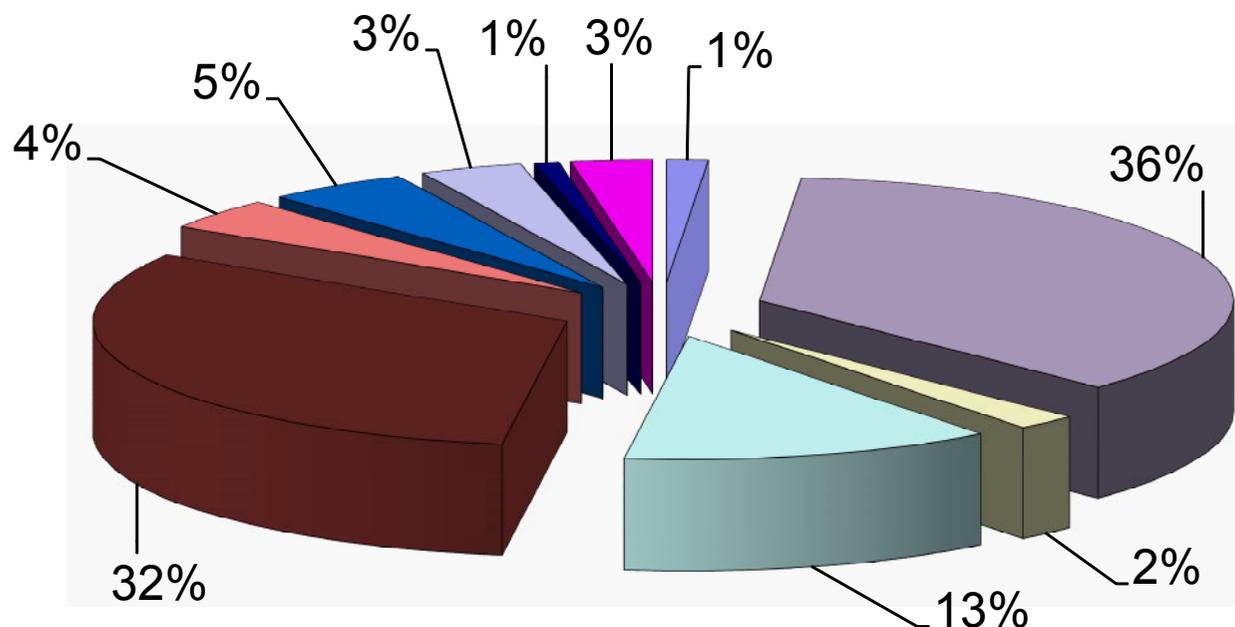
Recettes d'investissement du budget principal et du budget annexe Développement économique par type de recettes

TOTAL : 2 346 671 €



Dépenses d'investissement du budget principal et du budget annexe Développement économique par type d'investissements

TOTAL : 2 261 689 €



Aménagement du territoire, piscines

Centres Bourgs

Maisons médicales

Ecoles maternelles et accueils périscolaires

Promotion touristique (Sentiers ...)

Opérations financières et budgétaires

Aménagt zones artisanales et Bâts - Bureaux BHT

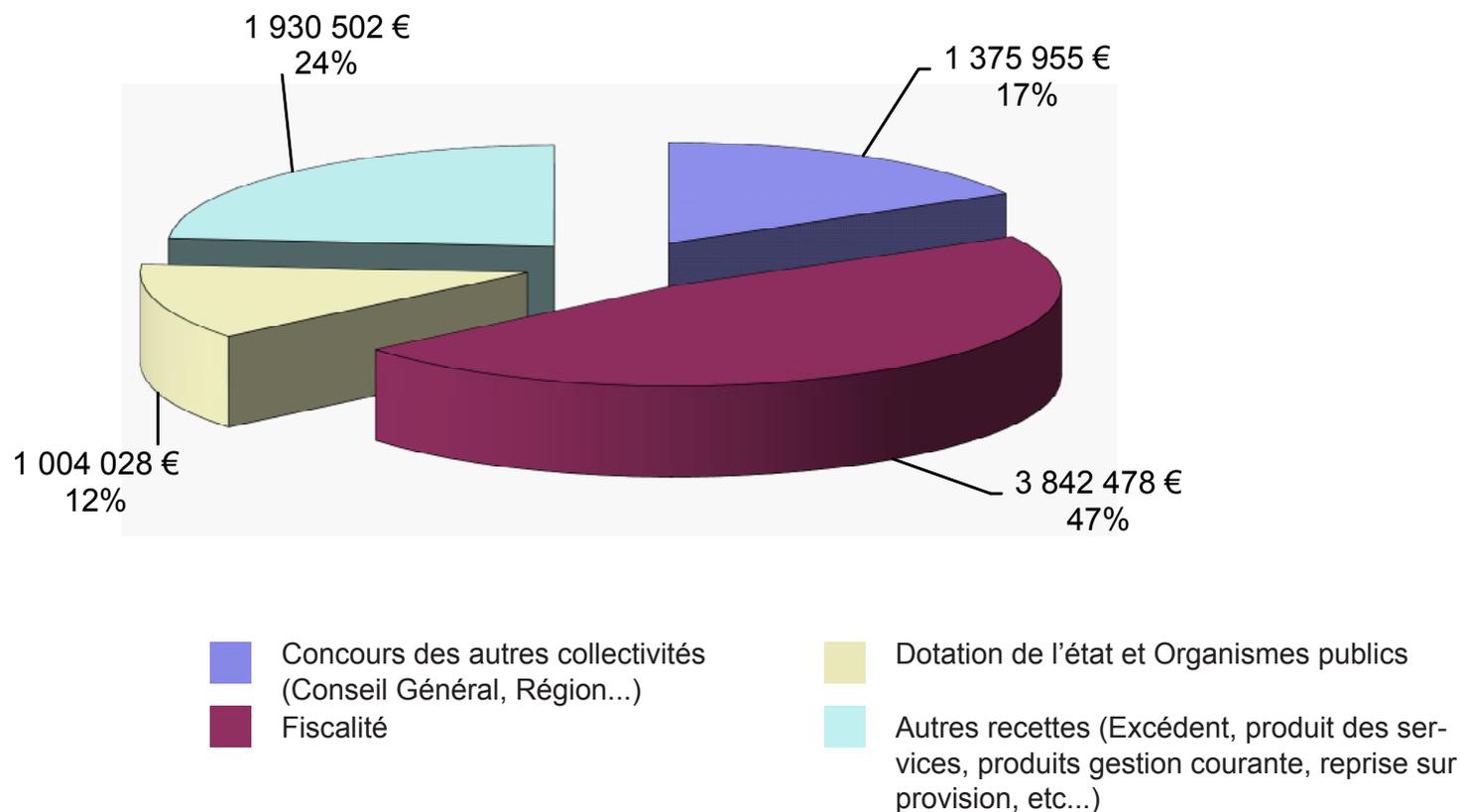
Environnement (Déchets Ménagers ...)

Dynamisation commerce et artisanat (Orc, Bourses Tremplins ..)

Administration générale

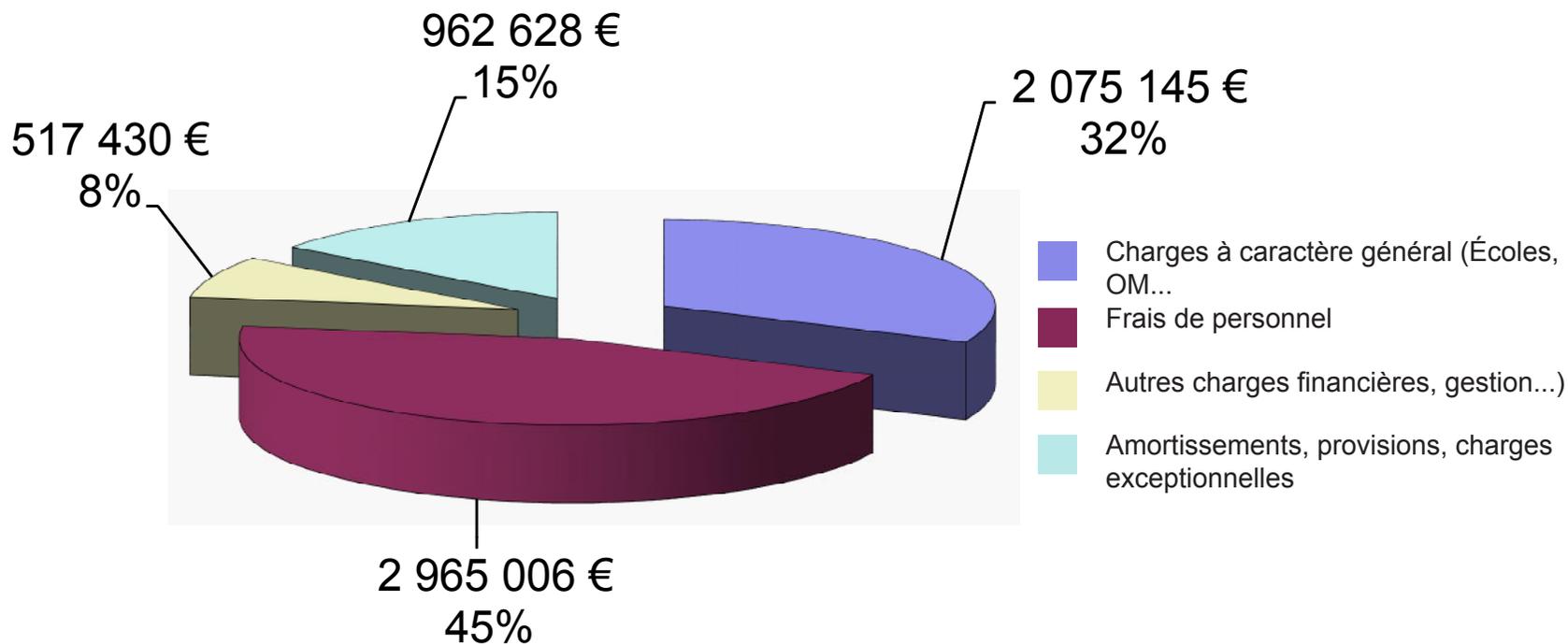
Recettes de fonctionnement du budget principal et du budget annexe Développement économique par type de recettes

TOTAL : 8 152 963 €



Dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget annexe Développement économique par type de charges

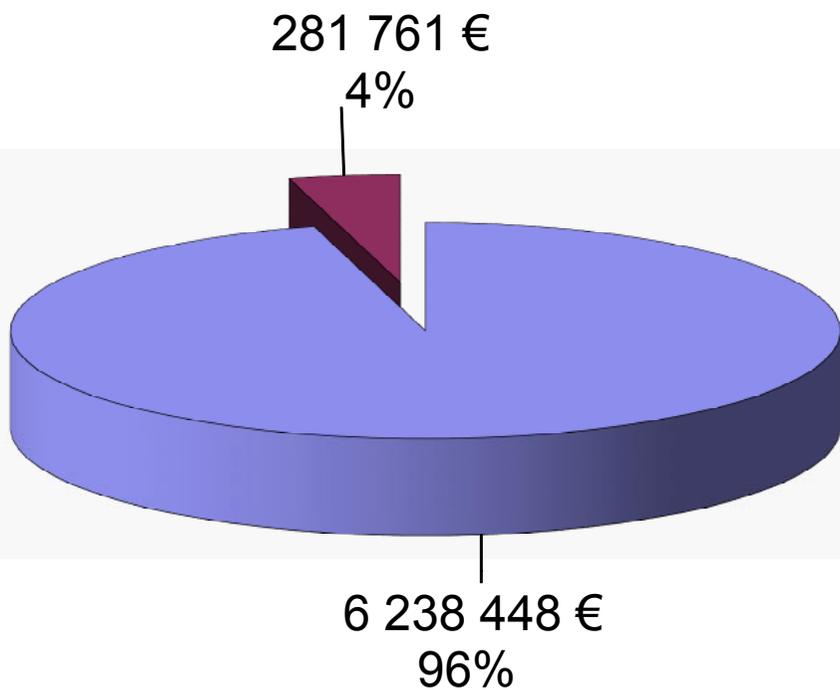
TOTAL : 6 520 209 €



Fonctionnement par budget (hors lotissements)

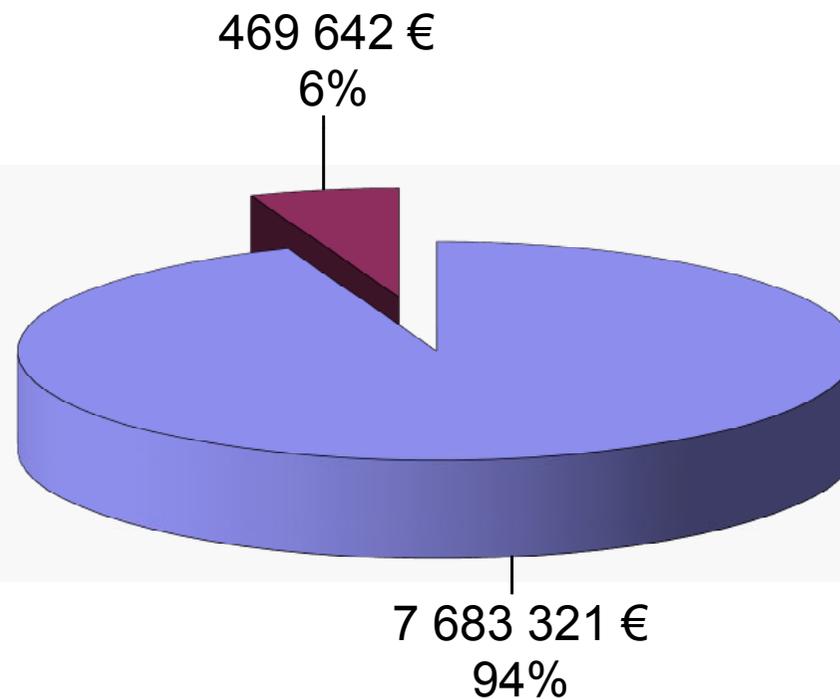
Dépenses

Total : 6 520 209 €



Recettes

Total : 8 152 963 €



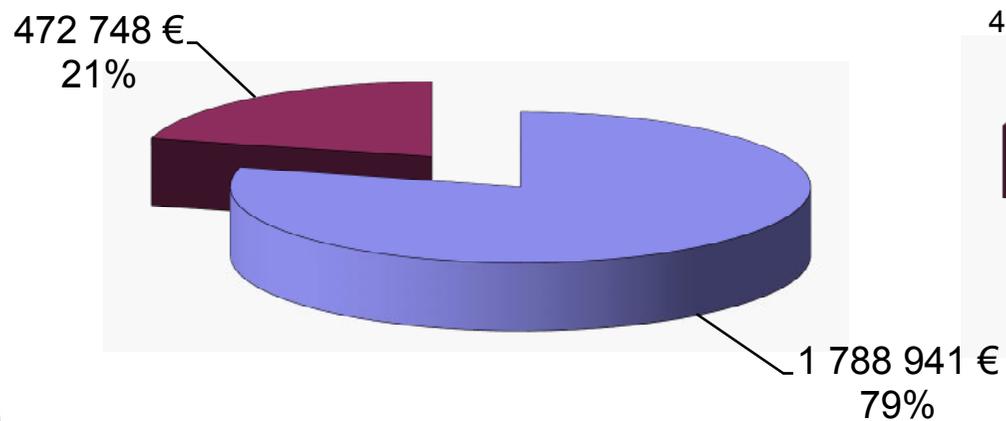
 Budget Communauté de communes

 Budget annexe Développement économique

Investissement par budget (hors lotissements)

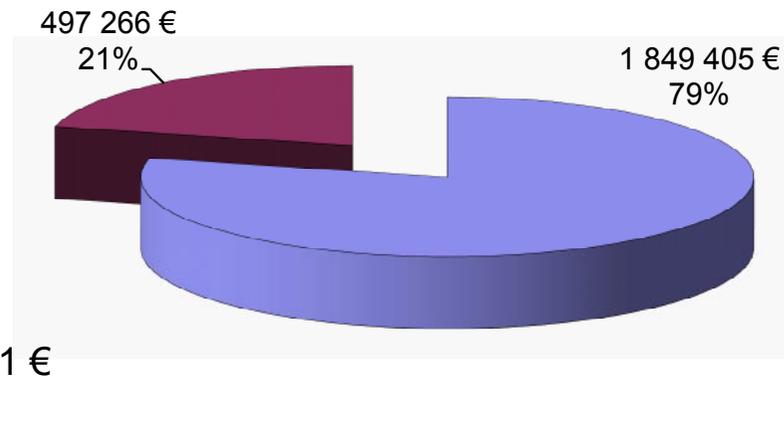
Dépenses

Total : 2 261 689 €



Recettes

Total : 2 346 671 €



■ Budget Communauté de communes

■ Budget annexe Développement économique



Communauté de Communes du Pays Loudunais
2, rue de la Fontaine d'Adam - ZI Nord
86201 LOUDUN Cedex

Tél : 05.49.22.54.02.
Fax : 05.49.22.99.77.
contact@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr